

**PROCÈS VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE 29 AVRIL 2019**

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 19 h 30 à la salle municipale, le lundi 29 avril 2019, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, Madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente session ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

Il est prévu à l'ordre du jour le point suivant :

1. Octroi du contrat surveillance et fouille archéologique – Distribution de l'eau potable et collecte des eaux usées.

90-04-2019

**OCTROI DU CONTRAT SURVEILLANCE ET FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE –
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET COLLECTE DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2018 l'inventaire archéologique a été effectué et des vestiges d'une ancienne église ont été trouvés;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont requis pour le projet d'infrastructure au niveau du secteur du Carré Saint-Louis et de la Route 132 Ouest;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service, de Ruralys, au montant de 21 732.00 \$ avant taxes, comprenant la coordination, les fouilles, la surveillance des travaux et l'émission des rapports;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise Ruralys à effectuer le mandat pour réaliser les fouilles et la surveillance des travaux;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise la directrice générale, madame Isabelle Michaud, a signé ledit contrat.

En raison de leurs intérêts pécuniaires dans le projet, madame Annie Sénéchal, madame Pascale G. Malenfant et monsieur Hubert Gagné-Guimond ne se sont pas prononcés sur le sujet, n'ont pas participé aux délibérations et se sont abstenus de voter ou de prendre part à la décision.

En raison de son poste de vice-présidente qu'elle occupe sur le Comité d'administration de Ruralys, madame Pascale G. Malenfant ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

91-04-2019

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,

la levée de l'assemblée à 19 h 34.

Rosaire Ouellet, maire

Isabelle Michaud, secrétaire-trésorière